

Fiche de poste – Assistant Technique

Projet APV FLEGT secteur privé – Côte d’Ivoire

Localisation :

Basé à Abidjan, Côte d’Ivoire, avec des déplacements réguliers dans le pays.

Durée du contrat :

45 mois

Porteur du projet :

Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT)

Contexte:

Après plusieurs années de négociation, l’UE et la Côte d’Ivoire ont signé le 19 février 2024 un “Accord de Partenariat Volontaire sur l’application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux des bois et produits dérivés vers l’Union européenne” (APV FLEGT). L’objet de l’APV FLEGT est d’assurer la légalité des bois et produits dérivés commercialisés et importés dans l’UE à partir de la Côte d’Ivoire, de promouvoir le commerce de ces bois et produits dérivés légaux et de mettre en œuvre le principe de durabilité. L’accord fournit également une base pour le dialogue et la coopération entre les Parties afin de faciliter sa mise en œuvre, ainsi que de renforcer l’application des réglementations forestières et la gouvernance.

Après la signature de l’accord, sa mise en œuvre et son opérationnalisation nécessite le renforcement de la participation directe du secteur privé dans le processus. La participation du secteur privé est attendu dans les structures de pilotage et de coordination, dans le développement et l’opérationnalisation du SVL, les audits, évaluations et monitoring ainsi que dans les domaines de la transparence et de la communication. La mise en œuvre de l’APV contribuera également à améliorer la gouvernance forestière en réformant et complétant le cadre juridique, en améliorant la reconnaissance du rôle de femmes dans le secteur, en sensibilisant et vulgarisant le cadre légal et en soutenant le rôle d’observation indépendante par la société civile.

Une proposition de plan multi-annuel de mise en œuvre de l’APV a été développée de façon participative en impliquant les différentes parties prenantes du secteur forestier et en étroite collaboration avec l’Union Européenne ainsi que la GIZ dans le cadre des discussions bilatérales et préparatoires à la mise en œuvre de l’APV. Cette proposition de plan de mise en œuvre sera validée par le CCMO après sa constitution et servira aux différentes parties prenantes afin de coordonner leur travail en soutien de mise en œuvre du plan.

Dans le cadre du PASSAD-Forêts contracté entre la DUE et EFI, il est prévu qu’une proportion importante d’activités soit mise en œuvre à travers des contrats de subvention et des contrats de service. En ce qui concerne la composante FLEGT du programme PASSAD-Forêts, trois contrats complémentaires sont prévus : un contrat de subvention avec le ministère des Eaux et Forêts, un contrat de service avec l’ATIBT et un contrat de service avec ClientEarth. Pour cette raison, et afin de répondre au mieux aux attentes de la Délégation de l’UE à Abidjan sur cette composante, EFI a souhaité mobiliser l’expertise de l’ATIBT en tant que partenaire de mise en œuvre.

C’est dans ce cadre que l’ATIBT en collaboration avec le SPIB recrute deux postes pour la mise en œuvre sur 45 mois de ce partenariat :

- Chef de projet
- Assistant technique

Mission principale :

L'assistant technique jouera un rôle essentiel dans l'accompagnement des entreprises forestières pour renforcer leurs capacités et les soutenir dans la mise en œuvre du Système de Vérification de la Légalité (SVL). Sous la supervision du chef de projet, il sera responsable d'organiser des formations, de fournir un appui technique et de proposer des outils pratiques aux entreprises afin faciliter leur conformité aux exigences du SVL et aux normes internationales.

Responsabilités principales : *Renforcement des capacités et appui aux entreprises forestières pour la mise en œuvre effective du SVL*

Superviser et mettre en œuvre les actions suivantes :

- Actualiser la cartographie des acteurs du secteur privé de la filière forêt bois en Côte d'Ivoire
- Diagnostiquer les pratiques de légalité et de traçabilité existantes pour identifier les lacunes et opportunités d'amélioration
- Concevoir un plan de formation et des sessions de formation
 - pour les responsables d'entreprises forestières
 - des modules pratiques sur les outils numériques du SVL, notamment le système SNVLT, pour optimiser la légalité et la traçabilité des produits
- Offrir un coaching individualisé aux entreprises locomotives pour intégrer les exigences du SVL dans leurs processus internes
- Soutenir la participation des entreprises forestières (locomotives nomment) aux tests pilotes et retours d'expérience pour évaluer l'efficacité des outils et procédures développés dans le cadre du SVL
- Créer des outils pratiques pédagogiques à destination des entreprises forestières

Compétences et qualifications requises

- Formation supérieure en gestion forestière, environnement ou domaine connexe.
- Expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans l'accompagnement d'entreprises ou la mise en œuvre de projets similaires.
- Bonne connaissance des réglementations FLEGT et des exigences internationales en matière de conformité légale.
- Excellentes capacités de communication et de pédagogie.
- Maîtrise des logiciels bureautiques et des outils de présentation.
- Capacité à travailler en équipe et à collaborer avec différents acteurs (entreprises, administrations, partenaires techniques).

Conditions de travail :

- Poste basé à Abidjan, dans les bureaux du SPIB avec des déplacements réguliers en Côte d'Ivoire et occasionnels à l'international.
- Contrat de prestation de service de 45 mois